

Les crédits

[Traduction]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de la possibilité de poser quelques questions à la députée de Mercier et de formuler quelques observations sur son intervention. Comme de coutume, elle a une vision très pessimiste du projet de loi.

Je tiens à rappeler que les Canadiens des quatre coins du pays ont participé à ce qui a peut-être été le processus de consultation le plus vaste de l'histoire du Canada. Plus de 100 000 d'entre eux ont donné leur avis. La députée de Mercier a été un membre très actif du Comité du perfectionnement des ressources humaines, qui a étudié la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada. Elle a entendu la même chose que moi. Elle a entendu la même chose que la secrétaire parlementaire du premier ministre.

Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient un régime d'assurance-chômage et un système de sécurité sociale qui aident les plus vulnérables de notre société, qui aident les Canadiens à trouver des emplois et à les conserver longtemps. Ils ont vu le coût de l'assurance-chômage monter en flèche entre 1982 et 1992, alors qu'il est passé de huit à 20 milliards de dollars. Ils ont pris conscience des distorsions qui existent sur le marché puisque 38 p. 100 des prestations sont versées à 14 p. 100 des entreprises, qui regroupent 12 p. 100 des travailleurs. Ils se sont rendu compte que tout cela devait changer. Le système actuel ne sert tout simplement pas ceux et celles qu'il est sensé servir.

● (1035)

Tout au long du processus, nous avons fait participer les Canadiens à un sérieux débat sur les enjeux. Si nous pensons aux objectifs visés et analysons le projet de loi qui a été déposé, nous constatons que ces objectifs ont été atteints. La députée a déclaré qu'il s'agissait d'un projet de loi régressif. Elle devrait lire et analyser une deuxième fois ce qui se trouve dans le projet de loi et réfléchir à deux fois à ce qui y est prévu.

La députée ne parle pas des mesures progressistes que contient le projet de loi. Plus de 500 000 Canadiens exclus et marginalisés par la Loi sur l'assurance-chômage seront couverts par la nouvelle loi. Les travailleurs à temps partiel comptent aussi. Avec cette mesure législative, chaque heure, chaque dollar, chaque effort qu'ils font seront récompensés.

La députée n'a pas parlé du supplément de revenu familial, qui permettra à tous de recevoir jusqu'à 80 p. 100 de leur revenu moyen. C'était trop positif pour qu'elle le mentionne. Elle n'a pas parlé des différentes catégories de personnes inscrites dans le projet de loi. Elle n'a rien dit du fait que les Canadiens à faible revenu pourront gagner jusqu'à 50 \$ sans pénalité ni impôt. Elle n'a pas parlé du fait que la réduction du taux des cotisations des entreprises stimulera la création d'emplois. Les employés en profiteront aussi, parce qu'ils contribueront également à la caisse d'assurance-chômage.

La députée a tenté de décrire le gouvernement fédéral comme un gouvernement qui impose ses règles et règlements aux provinces. Ce n'est pas le cas. Cette mesure laisse une assez bonne marge de manoeuvre. Elle précise que le gouvernement fédéral négociera avec les provinces sur le chapitre des subventions salariales, des suppléments de rémunération, de l'aide aux travailleurs autonomes, des compétences et des prêts. Le gouvernement travaillera aussi de concert avec les provinces au sujet des partenariats avec les sociétés.

Pourquoi la députée continue-t-elle, comme tous ses collègues du Bloc, cette campagne de désinformation? Les bloquistes tentent de brouiller les cartes. Les Canadiens savent que le programme d'assurance-chômage qu'on a présenté traite de l'enjeu le plus important pour eux, la création d'emplois. Les mesures prévues dans ce projet de loi permettront de créer directement plus de 100 000 emplois.

Je suis très surpris. La députée sait que la province de Québec, qui a toujours profité du programme d'assurance-chômage, continuera à en profiter. Elle sait aussi qu'elle profitera des 300 millions de dollars du fonds de transition prévu pour les régions où le taux de chômage est élevé.

J'ai une question simple à poser à la députée: pourquoi le Bloc québécois continue-t-il cette campagne de désinformation? Pourquoi ne dit-il pas la vérité aux Canadiens?

[Français]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je suis extrêmement contente de voir que le collègue ne s'est pas adressé à la motion parce que, justement, avec ce sur quoi elle porte, la seule chose qu'il pourrait faire, c'est être d'accord avec moi. Le projet de réforme de l'assurance-chômage dans son ensemble, nous en parlerons quand nous parlerons de l'assurance-chômage.

Ce matin, la motion porte sur la politique de main-d'oeuvre qui devrait être contrôlée par le Québec. De ça, il n'a rien dit, parce qu'il sait que ce que je dis, c'est vrai. Le plus important, c'est que l'on assure que les personnes aient droit aux meilleures garanties qu'elles pourront avoir de l'aide pour se sortir du chômage, pour avoir des emplois décents.

● (1040)

J'ouvre une parenthèse: oui, j'ai fait la tournée de consultations, et ce que les Canadiens et les Canadiennes ont demandé, partout, ce n'est pas l'employabilité, ce sont des emplois. Je ferme la parenthèse. Pour cela, il faut une politique de main-d'oeuvre coordonnée, c'est indispensable et essentiel.

C'est pour cela que notre motion d'aujourd'hui porte sur la politique de main-d'oeuvre. Or, là-dedans, malgré le vote du 30 octobre, il y a eu un vote unanime, pas celui du Bloc québécois, mais un vote unanime de l'Assemblée nationale qui exige, qui requiert que le contrôle de la politique de la main-d'oeuvre appartienne au Québec et que le gouvernement central sorte de ce champ de juridiction et cesse son ingérence. Ce vote a été tenu à l'unanimité: 96 pour, 0 contre, 0 abstention. L'Assemblée nationale a voté ainsi, hier, et ce consensus est celui des entreprises,